



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau et biodiversité – unité nature

## **ARRÊTÉ APPROUVANT LES MODIFICATIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE (SDGC) DU CALVADOS PORTANT SUR LA PÉRIODE 2020- 2026 APPROUVÉ PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30 JUIN 2020 MODIFIÉ EN DERNIER LIEU LE 15 MAI 2023**

**LE PRÉFET,**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** le Code des relations du public avec l'administration ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 4 mars 2022 portant nomination de monsieur Thierry CHATELAIN en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 portant modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

**VU** le schéma départemental de gestion cynégétique portant sur la période 2020-2026 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2026 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 mai 2023 approuvant les modifications du schéma départemental de gestion cynégétique pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2026 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 avril 2024 donnant délégation de signature à monsieur Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024 donnant subdélégation de signature de monsieur Thierry CHATELAIN à ses collaborateurs ;

**VU** les modifications du schéma départemental de gestion cynégétique portant sur la période 2020-2026, demandées par le président de la fédération des chasseurs du Calvados ;

**VU** l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 2 mai 2024 ;

**VU** les résultats de la consultation du public qui s'est déroulée du 13 mai 2024 au 3 juin 2024 inclus et les rapports de synthèse et de motivation du 10 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que des modifications du schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur sont nécessaires suite à de nouvelles évolutions réglementaires définies par l'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 sus-cité ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de revoir la rédaction du volet « sécurité » afin de préciser plusieurs points ;

**CONSIDÉRANT** que les modifications proposées par la fédération des chasseurs du Calvados portent sur des orientations relatives à la chasse, la sécurité et la biodiversité ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le schéma départemental de gestion cynégétique du Calvados 2020-2026 approuvé par l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifié en dernier lieu le 15 mai 2023, est remplacé par le nouveau document annexé au présent arrêté.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision considérée, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN pendant un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des préfectures du Calvados. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

### **ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général, le directeur départemental des territoires et de la mer ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera transmise.

Fait à Caen, le 11 juin 2024

Le préfet, par délégation,

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer du Calvados

Thierry CHEVELAIN

### **Copie adressée à :**

- Préfecture du Calvados
- Office français de la biodiversité
- Fédération des chasseurs du Calvados
- Lieutenants de louveterie du Calvados